



Le bulletin municipal

N° 40 : octobre 2023 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Lundi : 8 h - 12 h et vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h, accueil par le secrétaire

Dimanche : 10 h - 12 h, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : contact@mairiest-illpize.fr

Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires

Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

Nous voilà déjà à mi-chemin de cette mandature, dans un climat social et un contexte international particulièrement anxiogènes. Pour bien vivre ensemble, dans une ambiance sereine, nous avons besoin, plus que jamais, de faire preuve d'esprit civique, de respecter les lois et l'autorité, sous toutes ses formes. Gérer une commune, faire face à la complexité des procédures administratives, aux demandes et plaintes des particuliers, parfois en contradiction avec l'intérêt général, exige de la part de l'équipe municipale, une grande implication et beaucoup de résistance.

Aussi, je souhaite évoquer dans cet édito, les plaintes enregistrées aussi bien en mairie qu'en gendarmerie, liées au vagabondage et morsures de chien. Les habitants et visiteurs doivent pouvoir se promener dans les villages, sur les sentiers et les chemins sans redouter d'être attaqués ou mordus par certains animaux particulièrement agressifs. Aussi, dans le but de ménager la tranquillité et la sécurité de tous, je me permets de rappeler que les chiens doivent être tenus en laisse sur les chemins et voies publiques conformément à l'arrêté municipal 2021-03. Si vous êtes concernés, prenez le temps de consulter dans ce bulletin, la brève sur la procédure à suivre par les propriétaires de chiens mordeurs.

Dans un tout autre domaine, parmi les sujets qui mobilisent notre attention, en matière d'investissements, ce dernier trimestre verra la continuation des travaux de l'église. Ils avancent mais il faudra encore patienter pour l'inauguration. Les travaux de sécurisation et d'aménagement du site castral sont maintenant terminés. L'étude énergétique et de réhabilitation de la salle polyvalente Elie Barthomeuf a commencé. Enfin, les travaux d'agrandissement de la Guinguette vont bientôt reprendre.



En ce qui concerne les animations estivales, je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles et membres des associations présentes sur notre territoire ainsi que les élus en charge de la culture à la mairie, qui organisent et participent aux manifestations estivales. D'autres manifestations et cérémonies seront organisées dans les mois à venir. En consultant le site de la commune et en parcourant l'application Panneau Pocket, vous serez régulièrement informés.

Nous avons été heureux de vous retrouver sur le terrain, lors des dernières rencontres de villages. Ces échanges nous ont permis d'être informés de vos préoccupations et d'ajuster, dans la mesure du possible, l'action municipale. N'hésitez pas à solliciter vos référents de village.

Bonne lecture de ce bulletin municipal. Avec tout mon dévouement,

Votre maire, Martine Defay

2024, année du recensement à Saint-Ilpize

La France compte actuellement 68 millions d'habitants. C'est grâce au recensement effectué chaque année dans les communes de plus de 10.000 habitants (sur un échantillon de 8 % des logements) et tous les 5 ans dans les autres communes que l'on connaît ce chiffre.

Saint-Ilpize est concerné par le prochain recensement qui aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024. Les données collectées concerneront les caractéristiques des ménages (âge, profession), de leur logement et leurs habitudes de vie (moyens de transport, par exemple). Ce recensement permet d'établir la population officielle de la commune qui détermine le montant de la participation de l'État à son budget. C'est aussi grâce à lui que l'on peut connaître les besoins des habitants en termes d'écoles, de transports ou encore d'établissements de santé.

Il est donc primordial que chaque habitant se sente impliqué et apporte les réponses les plus précises possible. Il faut savoir que le recensement est obligatoire et confidentiel et que les données collectées sont destinées exclusivement à l'INSEE pour établir des statistiques et faire des travaux de recherche. Votre nom et adresse sont nécessaires pour ne pas vous compter plusieurs fois, mais ils ne seront pas conservés.



C'est la commune qui est responsable du bon déroulement du recensement. A cet effet, elle doit désigner un coordonnateur communal qui sera notamment chargé de saisir les résultats de la collecte et de s'assurer de son avancement. Elle doit aussi recruter un agent recenseur (voir ci-dessous). C'est lui qui déposera dans chaque boîte à lettres le courrier avec les codes d'accès pour répondre au questionnaire sur Internet, ce qui doit être privilégié. A défaut il remettra les questionnaires en mains propres et prendra rendez-vous pour les récupérer. Le cas échéant, il pourra aussi aider à remplir le questionnaire.

Rappelons enfin que le recensement est gratuit et qu'il ne faut en aucun cas répondre sur des sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Appel à candidatures pour le poste d'agent recenseur à envoyer à la mairie pour le 30 novembre au plus tard

Ses missions : sous l'autorité du coordonnateur, l'agent recenseur devra déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet ; suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet ; récupérer les questionnaires papier. Il devra obligatoirement suivre deux demi-journées de formation.

Principales qualités et compétences requises : sens de l'organisation et bon relationnel ; discrétion ; grande disponibilité (travail le week end et le soir) ; bonne connaissance de la commune ; maîtrise de l'outil informatique. Un véhicule est nécessaire.

La rémunération sera fixée en fonction du temps de travail estimé pour cette mission.

Exit le RNU, place au PLUI

Le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'appliquait jusqu'à maintenant à Saint-Illpize a laissé la place au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) adopté le 20 juillet 2023 après plusieurs années de concertation entre les communes.

Élaboré à partir d'un diagnostic du territoire des 27 communes adhérentes à la CCBSA (communauté de communes Brioude Sud Auvergne), le PLUI définit les grandes orientations d'aménagement, d'équipement ou encore de protection des espaces naturels et agricoles à l'horizon 10-15 ans. Appelé plan d'aménagement et de développement durable (PADD), ce projet de territoire sera lu avec intérêt par les habitants qui souhaitent connaître les enjeux et objectifs urbanistiques, économiques, sociaux ou environnementaux des années à venir. Le PLUI détermine également les différentes zones du territoire (par exemple, zones agricoles, espaces naturels, centres-bourgs...) ainsi que les règles de constructibilité qui s'y appliquent. L'ensemble des documents est consultable sur le site Internet de la CCBSA, à la rubrique « aménager ». Lien : <https://svgfrc.altereo.fr/d/ac251685e69d4b4da352/>

Concrètement, comment ce PLUI se traduit-il à Saint-Illpize pour ce qui concerne les possibilités de nouvelles constructions ? L'objectif de croissance pour Saint-Illpize a été fixé à une dizaine de logements neufs sur la période d'application du PLUI. Avec l'aide



du cabinet d'étude Altereo missionné par la CCBSA, les élus ont identifié les parcelles urbanisables dans les différents villages de la commune, guidés par le souci de les densifier (recherche de dents creuses), de respecter la continuité du bâti et de répartir ces parcelles dans les différents villages dans la mesure du possible.

Le zonage à Tapon. La zone rouge contient les parcelles constructibles.

En ce qui concerne les règles de construction, deux règlements s'appliquent : un premier pour le Bourg et Tapon, considérés comme centres-bourgs et classés en zone UD, un deuxième pour tous les autres villages, classés en zone UH. Ils concernent par exemple, les hauteurs de construction, les matériaux ou les couleurs à privilégier, etc.

Néanmoins, Saint-Illpize étant un site naturel inscrit avec en prime, plusieurs monuments historiques sur son territoire, tout projet de travaux doit aussi passer par le filtre de l'architecte des bâtiments de France dont les préconisations doivent obligatoirement être respectées.

Le PLUI a entraîné d'autres changements pour la commune. Jusqu'à maintenant, comme pour toutes les communes soumises au RNU, les dossiers d'urbanisme de Saint-Illpize étaient instruits par la Direction Départementale des Territoires. Ceci ne sera plus le cas désormais. Un nouveau service a été créé à la communauté de communes pour instruire les permis de construire ou de démolir et établir les certificats d'urbanisme opérationnels. Seuls les certificats d'urbanisme d'information et les déclarations préalables resteront du ressort des communes.

Les premières décisions prises dans le cadre du PLUI concernent l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour les travaux de ravalement des façades et l'édification de clôtures, et d'un permis de démolir pour toute démolition de bâtiment ou partie de bâtiment. Mais ces décisions n'ont pas d'incidence à Saint-Ilpize qui, étant dans un site inscrit, était déjà soumis à ces obligations.

Vous souhaitez savoir si une parcelle est constructible ?

3 possibilités s'offrent à vous :

- aller en mairie, aux horaires d'ouverture, où un dossier avec tous les éléments concernant Saint-Ilpize (zonage et règlements) est mis à disposition.
- consulter le site Internet de la commune (menu : urbanisme, sous-menu : PLUI). Y figurent aussi les règlements s'appliquant aux centres-bourgs ou aux villages.
- lancer une recherche sur le site <https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>



Un nouvel artisan d'art à Saint-Ilpize

Suite au départ en retraite d'Alain Longuet, qui en occupait le niveau bas depuis avril 2017, la Maison des Artisans accueille depuis quelques mois un nouveau locataire. Bien connu dans le milieu des artisans d'art, Benjamin Chappe est à la fois auteur et illustrateur jeunesse, sérigraphe, relieur et éditeur. Rien ne prédestinait cet autodidacte à se réaliser dans ces domaines, si ce n'est une passion pour le dessin et la peinture. Son baccalauréat en poche, il travaille quelques années dans le secteur de l'animation (association théâtrale et maison de quartier), puis, vers l'âge de 30 ans, sa volonté de travailler en autonomie et de donner libre cours à sa créativité l'amène à s'interroger sur son avenir. Il fait l'expérience de la réalisation d'un premier livre, qui rencontre du succès, et c'est le départ d'une nouvelle aventure.

Outre ses éditions de livres et d'illustrations, qui nous invitent à entrer dans des mondes imaginaires, Benjamin Chappe fait des prestations en graphisme et illustration pour des collectivités ou des entreprises : cartes de visite, affiches, flyers, etc. Il intervient aussi en milieu scolaire, accompagnant ou initiant des projets avec les enseignants. C'est ainsi que les élèves de 4 classes du territoire ont réalisé avec lui de petits livres sur les créatures fantastiques dans les églises, faisant suite à une présentation de ce thème faite par Aurore Jarry du Pays d'art et d'histoire.

Pour découvrir les éditions de Benjamin Chappe, rendez-vous à la librairie Grenouille à Langeac, à la librairie Alinéa à Brioude, ou directement à son atelier, joliment baptisé *Oniris*. Mais il vaut mieux prendre rendez-vous car il participe à de nombreux salons et marchés d'art et n'a donc pas d'horaires de présence réguliers. Il s'est néanmoins promis, d'ici la fin de l'année, d'organiser une journée Portes ouvertes afin de faire connaissance avec les habitants de Saint-Ilpize et présenter son travail. Une occasion sans doute idéale pour se procurer le superbe calendrier 2024 qu'il vient d'éditer.

Contact : adresse mél shamangraphics@gmail.com ; tél 07 63 99 46 76

Dates à retenir

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 10 h 30 à Villeneuve d'Allier, défilé et dépôt de gerbes. A 11 h, dépôt de gerbes à Saint-Ilpize. A 11 h 15, vin d'honneur à la mairie. Samedi 18 novembre, 19 h, salle Élie Barthomeuf : **soirée Beaujolais nouveau**. Distribution **des colis de Noël** aux seniors de la commune le mercredi 13 décembre après-midi. **Cérémonie de vœux et galette des rois** le dimanche 14 janvier à 15 h.

Avancement des différents chantiers de travaux

À l'arrêt depuis début juillet pour permettre à la guinguette d'accueillir la clientèle, les travaux d'agrandissement doivent reprendre ce mois-ci. Plusieurs entreprises interviendront successivement : l'entreprise Lancier pour les travaux de maçonnerie, de charpente et de couverture, l'entreprise Bonnefoy pour les menuiseries et l'isolation, l'entreprise Diard Maintenance pour l'électricité. Espérons que les rigueurs de l'hiver n'entraveront pas le déroulement de ce chantier dont la durée devrait être comprise entre 3 et 4 mois.

Un autre chantier en cours est la réfection du chemin qui mène à la plage du Brigand à Chazieux : débroussaillage, nivellement, création de fossés, pose d'une couche de grave rendront à nouveau praticable ce chemin utilisé tant par les habitants que par les professionnels (maraîcher, agriculteurs).

La restauration de l'église, quant à elle, avance à grands pas. Les travaux de charpente ont donné lieu à l'installation d'un véritable atelier de menuiserie en plein air. Les 3 nouvelles fermes ont en effet été réalisées sur place afin de s'ajuster au centimètre près aux dimensions de l'édifice. La couverture de la tour carrée est terminée, et celle de la tour fortifiée le sera bientôt. Les couvreurs doivent ensuite s'attaquer à la pose des tuiles de la nef, alors que les compagnons maçons sont en train de changer des pierres de taille en corniche, devenues friables avec le temps. En dépit du remplacement imprévu de la charpente, le chantier reste à l'équilibre financièrement parlant car le surcoût a pu être compensé par des économies sur d'autres postes sans pour autant remettre en cause les objectifs et la qualité globale de la restauration. Selon le planning actuel, les travaux devraient se terminer en avril/mai.



Un autre chantier prendra le relais, celui de la réhabilitation de la salle polyvalente. La mairie a en effet l'ambition de réaliser une rénovation thermique et acoustique de cette salle, et d'y faire des aménagements visant à la rendre plus fonctionnelle, accueillante et confortable. Une première réunion de travail à cet effet a eu lieu avec l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire, qui accompagne la mairie dans ce projet.

Quelques nouvelles de l'école

L'école de Villeneuve-Saint-Ipize a reçu la visite, une semaine après la rentrée des classes et en présence de représentants des deux municipalités, de l'inspectrice de la circonscription de Brioude, Virginie Igounet, accompagnée de la conseillère pédagogique de circonscription, Pascale Chaumet. Après avoir fait le tour des locaux, elles ont félicité l'équipe pédagogique pour les nombreux projets entrepris à l'école.

Celle-ci accueille cette année 30 enfants, répartis de façon inégale. Ils sont 19 dans la classe de Madame Choynet (du CE1 au CM2) et seulement 11 dans celle de Madame Petit (maternelles et CP). Aussi a-t-il été décidé que Madame Petit s'occupe des CE1 à l'heure de la sieste, afin de permettre à Sylvie Choynet de se concentrer sur les plus grands.

Les 30 enfants sont inscrits à la cantine, alors que la municipalité de Saint-Ipize a dû se résoudre à augmenter le prix du repas désormais fixé à 4 euros. Il faut savoir que ce tarif ne couvre que le coût d'achat de l'alimentation, les autres charges (salaire, énergie, etc.) étant prises en charge par les communes au prorata du nombre d'inscrits.

Brèves

Fête des vendanges, dernière édition ?

Lors de la fête des vendanges qui a eu lieu le dimanche 8 octobre, Amandine Chassonnaud, accompagnée d'Odette Bouche, a annoncé que faute de bénévoles, le comité des fêtes dont elle est la présidente se mettait en sommeil. Nous tenons à les remercier pour leur investissement et lançons un appel à la relève parmi les habitants. Si vous souhaitez vous investir dans l'animation de la commune, n'hésitez pas à venir nous en parler.



Une restauration réussie

Convaincue par sa qualité et sa finesse d'exécution, la mairie a fait restaurer un tableau représentant la Vierge Marie. En très piteux état, ce tableau était conservé dans la sacristie. Pour ce travail il a été fait appel à l'atelier Renascentis, spécialisé dans la restauration de ce type de tableaux. Le financement a été assuré par le solde de la souscription des travaux d'urgence faits en 2018, complété par un don particulier. Ce tableau trouvera une place de choix dans l'église, une fois celle-ci restaurée.

La fin de la galère téléphonique à Chazieux et à Tapon ?

Longtemps laissés pour compte, en dépit des nombreux signalements faits par la mairie, les villages de Tapon et Chazieux vont sans doute bientôt bénéficier d'une bien meilleure couverture en téléphonie mobile (voix, SMS, 4G). Deux antennes-relais viennent en effet d'être installées, l'une à Blassac, et l'autre à Champlong, qui permettront de desservir nos deux villages restés jusqu'ici en zone blanche ou avec une couverture très aléatoire. D'autres villages à proximité devraient aussi en bénéficier.

Obligation du propriétaire d'un chien en cas de morsure

Les circonstances actuelles nous amènent à rappeler que le propriétaire d'un chien qui a mordu une personne doit obligatoirement faire une déclaration en mairie. Il doit ensuite soumettre son chien à une évaluation comportementale par un vétérinaire qui donnera des recommandations. En cas de non-respect de ces règles par le propriétaire du chien, le maire peut prendre des mesures et ordonner par exemple, sa mise en fourrière.

Incivilités

Outre des jets de pierres dans le lagunage de Tapon, qui si elles n'avaient pas été repérées, auraient pu causer des dégâts importants au matériel d'entretien des espaces verts, nous déplorons le manque de civisme de certains par rapport aux poubelles : non-respect des consignes de tri, dépôt de cartons entiers résultant dans le débordement des poubelles, dépôt de bouteilles en pleine nuit, etc. Ce sont malheureusement tous les habitants qui sont pénalisés par ces comportements irrespectueux...

Adressage

La pose des plaques de rue est maintenant terminée et la distribution des numéros de maison a été faite partout. Les quelques numéros manquants viennent d'arriver en mairie et seront remis dans les prochains jours. Si ce n'est déjà fait, nous invitons les habitants à apposer leur numéro de maison et à faire leur changement d'adresse auprès des différents organismes et interlocuteurs concernés.

Carnet noir

Le 21 juillet, Rosita Miravittles nous a quittés à l'âge de 101 ans. Elle était la doyenne de la commune. Après une enfance en Espagne et une vie de travail à Paris, elle habitait à Tapon depuis plusieurs décennies. Nous garderons d'elle le souvenir d'une personne exceptionnelle, tant par l'énergie qui l'habitait que par sa joie de vivre, et ce malgré les vicissitudes d'une vie qui ne l'avait pas épargnée. Tous ceux qui l'ont connue partagent avec sa famille la tristesse d'avoir perdu un être cher.

(hommage envoyé par Philippe Cartailier, au nom des habitants)

